

La Stratégie française à l'international de réduction des risques de catastrophes naturelles

Orientations adoptées par le COPRNM

(séance plénière du 10 février 2011)



Remerciements

Monsieur Martial Saddier, Député de Haute Savoie, président du groupe de travail « prévention des risques naturels et actions internationales » remercie l'ensemble des membres et interlocuteurs associés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

Rapport du groupe de travail n°3 « Prévention des risques naturels et actions internationales » (GT3) présidé par M. Martial Saddier, Député de Haute Savoie.

Rapporteurs : M. Jean-François Bonnet succédant à M. Jean-Louis Maurer, MAEE, M. Roland Nussbaum, Mission des Risques naturels (MNR).

Secrétariat : M. Thierry Hubert, M. Jacques Faye, M. Jacques Deveze, Mme Edheline Bourguemestre, MEDDTL.

Conception Graphique : Fabienne Masanet

La Stratégie française à l'international de réduction des risques de catastrophes naturelles

Orientations adoptées par le COPRNM

(séance plénière du 10 février 2011)

LE CONSEIL D'ORIENTATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS - COPRNM

Le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) a été créé par décret le 1er août 2003, abrogé par le décret du 12 octobre 2007 transposé dans le code de l'environnement (articles D565-8 à D565-12, chapitre V, titre VI, Livre V, Partie réglementaire).

Le Conseil d'Orientation de la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) est chargé de donner des avis et de faire des propositions en matière de prévention des risques naturels. C'est un lieu de concertation, d'orientation, de conseil et d'arbitrage. Composé d'élus, d'experts et professionnels, de représentants de la société civile et des services de l'Etat, il peut également se saisir de sujets d'actualités. Au delà des frontières du territoire national, le COPRNM est affiché comme tête du réseau de la plate-forme française de la SIPC-ISDR (stratégie internationale de prévention des catastrophes) afin d'inscrire l'action de la France dans la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo (2005-2015).

Conformément à l'article D565-11 du Code de l'Environnement, le secrétariat du conseil est assuré par le Délégué aux risques majeurs, fonction assurée par le Directeur général de la prévention des risques au Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (décret du 9 juillet 2008). En 2009, Monsieur Christian KERT, député des Bouches du Rhône, membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a été nommé président du COPRNM pour une durée de trois ans par Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat.

Le COPRNM se réunit en séance plénière et constitue des groupes de travail élargis sur des thèmes déterminés. Il apporte ainsi sa contribution à la prévention des risques naturels en proposant des orientations sur les grandes questions d'actualité et en faisant des propositions en matière de prévention des risques naturels sur les actions et politiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux catastrophes naturelles.

Le groupe de travail « prévention des risques naturels et actions internationales » a été installé le 11 mars 2010 sous la présidence de Monsieur Martial Saddier, Député de Haute Savoie, Maire de Bonneville (74). Il est constitué de membres du COPRNM et de membres extérieurs experts. Des auditions spécifiques ont alimenté les travaux pour une production collégiale ouverte. Dans le cadre du mandat défini par le COPRNM, à l'appui des travaux d'un groupe de réflexion mis en place en 2008 par le ministère des affaires étrangères, le groupe de travail a organisé ses séances autour des thèmes suivants :

- la stratégie de positionnement à adopter au plan international,
- les contours du produit France à promouvoir et les axes principaux de son déploiement,
- les initiatives à prendre au plan communautaire,
- la place et le rôle de la France au sein des différentes instances communautaires et internationales

Le groupe de travail a validé le présent rapport le 19 janvier 2011 qu'il a présenté au COPRNM en sa séance plénière du 10 février 2011. Le président, Monsieur Christian Kert, a transmis les orientations adoptées en séance par le COPRNM à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Cette stratégie d'action internationale formalisée par le COPRNM, est la pierre angulaire pour renforcer la diffusion de l'expertise et de l'offre de coopération internationale de la France.

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE	9
2. LA STRATÉGIE	12
TIRER PROFIT DE L'EXPERTISE NATIONALE EN MATIÈRE DE RCC	13
EXERCER UNE POLITIQUE DE MOBILISATION DE L'OFFRE FRANÇAISE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE	14
OPTIMISER LES INTERVENTIONS DE LA FRANCE DANS LES INSTANCES INTERNATIONNALES	15
STRUCTURER L'OFFRE AUTOUR D'ESPACES GÉOPOLITIQUES PRIORITAIRES	16
3. CHANTIERS DE MISE EN ŒUVRE	17
FAIRE DE LA PLATE-FORME NATIONALE L'ANIMATRICE DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RCC	18
STRUCTURER L'OFFRE NATIONALE	19
SUIVRE ET ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	20
L'IMPULSION PAR LE MAEE	21
LE SUIVI PAR LE COPRNM	22
ANNEXES	23



AMENDMENT

présenté par le parlement

Tout

Le présent amendement a été adopté par le parlement le 27 décembre 2020, à l'unanimité.

Le présent amendement a été adopté par le parlement le 27 décembre 2020, à l'unanimité.

Le présent amendement a été adopté par le parlement le 27 décembre 2020, à l'unanimité.

Le présent amendement a été adopté par le parlement le 27 décembre 2020, à l'unanimité.

ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR LE COPRNM

en sa séance plénière du 10 février 2011

Au terme des travaux du groupe de travail relatif à la prévention des risques naturels majeurs et actions internationales, le COPRNM présidé par Monsieur Christian Kert, député des Bouches du Rhône, en sa séance du 10 février 2011, a adopté les orientations suivantes :

Depuis une vingtaine d'années, la réduction des risques de catastrophes naturelles (RRC) constitue une **composante de plus en plus essentielle des politiques et des relations internationales**. Les conférences de Johannesburg, de Kyoto, de Copenhague et de Cancun, entre autres, ont précisé le rôle, désormais incontournable, de la prévention des risques, ou plus justement la réduction des risques naturels pour la prévention des catastrophes. Le cadre général de la RRC est défini dans le Cadre d'Action de Hyogo (CAH), adopté lors de la conférence internationale sur la réduction des catastrophes, en janvier 2005, à Kobé (Japon) et qui demande aux Etats d'organiser le dialogue entre l'ensemble des acteurs contribuant à la RRC au travers de plate-formes. La stratégie présentée ici doit **assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et communautaires de la France** avec les politiques nationales, transversales ou sectorielles dans les domaines de la réduction des risques et de la prévention des catastrophes. Elle s'appuie sur :

1. QUATRE PRINCIPES DIRECTEURS :

- **tirer profit de l'expertise française en matière de RRC** en s'appuyant sur ses domaines d'excellence et ses partenariats pour une offre française intégrée, lisible, réactive et prospective.
- **exercer une politique de mobilisation de l'offre française auprès de l'Union européenne** par une connaissance des mécanismes de financements et d'assurance pour une équité d'accès à l'assurance et aux moyens de prévention.
- **optimiser nos interventions** dans les instances internationales pour les rendre plus lisibles. Ceci nécessite l'organisation de la gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie.

- **focaliser notre offre** autour d'espaces géopolitiques prioritaires: l'Europe au-delà de l'Union européenne, la Caraïbe, la Méditerranée, l'Océan Indien, l'Afrique francophone en s'appuyant sur des organes de coopération régionale et renforçant le suivi et le soutien des agences de l'ONU et leurs entités régionales.

2. TROIS CHANTIERS OPÉRATIONNELS :

- **faire de la plate-forme nationale l'animatrice de la coopération internationale en matière de RRC**
Deux actions sont proposées :
 - réaliser l'inventaire national des actions de coopération
 - renforcer notre argumentation vis-à-vis des pays en voie de développement.
- **structurer notre offre**
Quatre actions sont proposées :
 - soutenir les projets dans lesquels la France est déjà reconnue comme expert, voire leader dans les instances internationales
 - introduire une approche RRC dans l'ensemble des actions de coopération
 - mettre en place un dispositif de veille des appels à propositions
 - coordonner, promouvoir et adapter l'offre française par le concours de nos réseaux, nos partenariats ou d'événements à créer.
- **évaluer la mise en œuvre de notre stratégie sous l'impulsion du Ministère des affaires étrangères et européennes**
Il est proposé de :
 - constituer un comité de pilotage de membres désignés pour partie par le COPRNM et d'experts invités par le MAEE et le MEDDTL,
 - de réviser périodiquement la stratégie,
 - mettre en place des indicateurs de suivi.



1. LE CONTEXTE

Depuis une vingtaine d'années, mais ceci se confirme avec la situation de crise mondiale, la réduction des risques de catastrophes naturelles (RRC) constitue une composante de plus en plus essentielle des politiques et des relations internationales, en complément des questions liées à l'eau, la biodiversité, la démographie... Les conférences de Johannesburg, de Kyoto, de Copenhague et de Cancun, entre autres, ont précisé le rôle, désormais incontournable, que la prévention des risques, ou plus justement la réduction des risques naturels pour la prévention des catastrophes qu'on nommera RRC, doit jouer en matière de développement et d'adaptation au changement climatique (cf. Historique des engagements internationaux en Annexe I).



« Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, priorités d'action », Brochure 2007, UNISDR (www.unisdr.org/hfa)

La RRC regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire les conséquences négatives d'un aléa naturel ou anthropique sur les personnes, l'économie, l'environnement et les biens culturels. Elle est intimement liée au développement durable et à l'élimination de la pauvreté (déclaration de Hyogo, Janvier 2005).

Le cadre général de la RRC est défini dans le Cadre d'Action de Hyogo (CAH), adopté lors de la conférence internationale sur la réduction des catastrophes, en janvier 2005, à Kobé (Japon).

Le secrétariat de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC / ISDR), est chargée de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Il réunit tous les deux ans la « Plate-forme mondiale pour la RRC », assemblée de toutes les parties prenantes en la matière (organisations internationales, ONG, Etats Membres). Sur le même modèle, elle invite à la mise en place :

- des plateformes nationales, à l'instar des plateformes allemande (DKKV), suisse (Planat) et de la plateforme nationale française constituée du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM), sous la responsabilité du Délégué aux Risques Majeurs, avec la collaboration de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN).
- des plateformes régionales dont le Forum européen¹

Les plateformes régionales ont notamment un rôle d'échanges et de préparation des réunions mondiales. Les plateformes nationales, quant à

¹ À l'intérieur de ce forum européen, il existe un réseau ouvert de plate-formes nationales (ENNP), regroupant la France (actuelle présidence), l'Allemagne, la Pologne et la République Tchèque, qui s'est fixé notamment pour objectif de représenter la position de la société civile auprès de la Commission européenne et de développer des recommandations sur des thèmes concrets.

elles, ont pour objectif d'impliquer un maximum d'acteurs (y compris de la société civile) dans la mise en oeuvre des politiques et activités visant à réduire les risques de catastrophes, au niveau national et territorial.

Au plan international, de nombreuses organisations sont engagées dans le champ de réduction des risques en intégrant cette dimension dans leur cœur de métier. De façon non exhaustive, peuvent être citées nombre d'agences des Nations Unies, la Banque mondiale, avec le « Global Facility for Disaster Reduction and Recovery » (GFDRR), l'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), la Fédération internationale de la Croix Rouge (FICR), le Conseil International de la Science (CIUS) ; l'organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'organisation météorologique mondiale (OMM), sans oublier le « Group on Earth Observation » (GEO), etc...

L'Accord partiel ouvert du Conseil de l'Europe, réunissant vingt six pays, intervient sur la dimension euro-méditerranéenne, avec comme objectif le renforcement de la coopération entre les Etats. Son pilier majeur est l'éducation et la formation. Les membres de l'Accord préparent un programme de valorisation des travaux effectués par les centres de recherche.

L'Union européenne (UE), jusqu'alors orientée vers la gestion de crise, s'impose aujourd'hui comme un cadre pertinent et ouvert pour traiter des sujets tels que l'information, la cartographie, la mobilisation des acteurs, les aspects législatifs, les règles en matière d'assurance, ou encore les normes de construction. En effet, l'UE a adopté plusieurs textes affermissant sa doctrine et son action en matière de prévention des risques de catastrophes :

- en 2007, une directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations.
- la clause de solidarité validée par le traité de Lisbonne (en 2007, entrée en vigueur en 2009) qui renforce le sens donné à la protection civile à l'échelle de l'Europe mais également l'intégration plus grande des questions internes et externes à l'UE (notamment, en réunissant au sein de la Direction générale ECHO, l'Office d'aide humanitaire et la protection civile dont le Centre de suivi et d'information (Monitoring and Information Center-MIC).
- en 2009, deux communications (stratégie en matière de prévention des risques dans les pays en voie de développement, approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine), des conclusions sur un cadre communautaire en matière de prévention des catastrophes dans l'UE.
- en 2010, des conclusions sur des solutions innovantes pour le financement des actions en matière de prévention des catastrophes.

Créée en 2008, l'Union pour la Méditerranée (UpM) a lancé un programme en 2010 sur la gestion des risques naturels comprenant vingt deux projets.



Convention de FARO 2005 - Conseil de l'Europe

Par ailleurs, la « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » (FARO 2005) affirme le principe du droit d'accès de chaque personne au patrimoine culturel de son choix, dans le respect des droits et libertés d'autrui.

De fait, la gestion des risques naturels est devenue un **lieu de forte compétition entre les Etats exportateurs de connaissances, savoir-faire** comme de **technologies et de matériels**, qui entendent gérer la sécurité mondiale (Japon, Allemagne...). C'est également une **question vitale pour les pays émergents**.

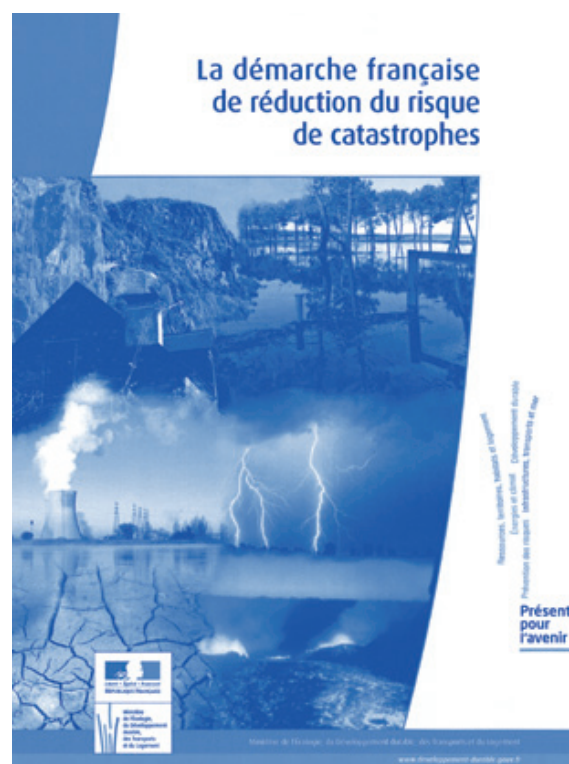
La France, dont l'action internationale est déjà présente dans des domaines tels que le climat, ou l'eau, doit renforcer le rôle de la RRC dans ses actions en faveur du développement durable.

En effet, en complément à leurs stratégies multilatérales, et le plus souvent régionales, nombre de pays affichent déjà une stratégie aboutie, tels que, notamment : le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, les pays scandinaves et le Royaume Uni. Cependant, tel n'est pas le cas de la France, en dépit d'initiatives multiples mais dispersées répondant à d'indéniables besoins exprimés au cas par cas. Ceci a été relevé dans le rapport du cabinet EOS-D2C, remis en janvier 2009 au Ministère des Affaires étrangères et européennes (« Évaluation des actions de la France en matière de prévention des risques dans les pays en développement depuis 2000 ») et confirmé au cours des auditions du groupe de travail.

Déjà active sur plusieurs zones géographiques ou cadres géopolitiques et dans plusieurs domaines tels que le climat, ou l'eau, la France doit renforcer le rôle de la RRC dans ses actions

en faveur du développement durable, mais sa stratégie en ce domaine reste à définir.

C'est ce à quoi le COPRNM a décidé de s'employer, de façon volontariste, en mandant un groupe de travail à cet effet. Un premier objectif a été de **fixer un cadre stratégique national et cohérent qui permette de positionner plus favorablement** notre pays dans la compétition internationale relative au « marché » de la prévention et de la réduction des risques et de la couverture assurancielle.



La démarche française de réduction du risque de catastrophe, brochure (FR-EN) 2011 © MEDDTL





FRANCE

2. LA STRATÉGIE

La stratégie présentée ici doit **assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et communautaires de la France** avec les politiques nationales, transversales ou sectorielles dans les domaines de la réduction des risques et de la prévention des catastrophes. Elle tient **compte des stratégies nationales existantes ou à venir, relatives à la biodiversité, au développement durable, à l'adaptation au changement climatique, à la protection civile comme à celles du patrimoine et de l'environnement, etc...** Elle sera adaptée, en tant que de besoin, en fonction de l'évolution du cadre communautaire et international.



Rapport EOS 2009 MAEE

Les travaux, les réunions et auditions du groupe de travail, ainsi que le diagnostic stratégique effectué ont permis de confirmer les premières **thématiques** et premiers **espaces de coopération prioritaires** où la France peut affirmer, par ses pôles de compétence et son aire géographique répartie sur plusieurs régions de la planète, **une présence importante à l'international**. Par

ailleurs, l'étude EOS conduite par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes¹ a fait apparaître quelques pistes de coopération, notamment en direction des pays en voie de développement.

Les principes directeurs de la stratégie sont les suivants :

TIRER PROFIT DE L'EXPERTISE NATIONALE EN MATIÈRE DE RRC

Sans avoir mener les évaluations plus avant, le groupe de travail propose que la **stratégie**

française de réduction des risques naturels majeurs à l'international tire profit des références, compétences et expertises françaises dans les domaines de la RRC, en s'appuyant sur une approche pragmatique visant à mieux anticiper les risques de catastrophes et améliorer la résilience des collectivités, des acteurs et individus exposés à des risques naturels et privilégiant une réponse adaptée aux attentes des pays visés, notamment francophones. Au-delà des approches multilatérales, il s'agit aussi de poursuivre les coopérations bilatérales privilégiées, en les complétant, ainsi que le développement de l'influence régionale dans les zones traditionnelles d'intérêt stratégique.

Les domaines d'excellence français à mettre en valeur sont la **recherche et l'enseignement scientifiques** (en faisant connaître et en s'appuyant sur les scientifiques s'engageant dans les initiatives françaises), les autres auditions ayant permis de mettre en avant des compétences dans les domaines de la **connaissance des aléas, des enjeux et des techniques de RRC, l'aménagement du territoire, du développement urbain, de la construction, de l'éducation en milieu scolaire, de l'information des populations, de la formation et de la recherche, de la sauvegarde des patrimoines, de la surveillance, de la prévision et de la vigilance** ainsi que de la mise en place des **retours d'expérience**, sans oublier le transfert de la prévention des risques via les **systèmes assuranciers**.

D'autre part, l'appréhension des risques, dans le contexte d'une évolution climatique rapide (thème plus global, actuellement porteur auprès des gouvernements et des populations des pays tiers), doit inclure une **dimension prospective** : de nouveaux risques émergent, liés à la dégradation de la biodiversité, à l'augmentation de la

fréquence et/ou de la gravité de phénomènes extrêmes....

Elle doit donc être **rapide et réactive**, anticipant, si possible, leur apparition. La gestion dynamique et évolutive des risques constitue un élément incontournable de toute vision stratégique du développement, l'objectif étant de promouvoir l'adaptabilité et la résilience des sociétés.

Les débats du groupe de travail ont fait état à plusieurs reprises de « **maillons fonctionnels manquants** » pour, notamment, la **coordination d'une réponse en maîtrise d'œuvre d'origine française sur appels d'offres internationaux et inscrire cet objectif dans la gouvernance de la stratégie**.

Ces débats ont souligné l'intérêt, mentionné par ailleurs, d'une **évaluation des besoins des pays tiers** : il convient donc d'étudier toutes possibilités favorables aux rencontres avec les représentants de ces derniers, à l'image du forum de Davos et des divers événements parallèles organisés dans le cadre de rencontres internationales : événements des Nations Unies, conférences des parties aux conventions internationales sur les questions environnementales, etc.

Partant de ces bases, il s'agit autant de **promouvoir des partenariats** regroupant administrations, établissements publics, opérateurs non gouvernementaux et opérateurs privés que de **développer une offre française intégrée** à valoriser dans nos partenariats et nos projets de coopération avec les pays tiers, tout en renforçant notre présence dans les actions multilatérales dédiées à la prévention des risques.

Il convient aussi d'inciter les opérateurs français à optimiser leurs compétences au travers d'une **offre globale d'expertise, d'ingénierie et de travaux**. Ces compétences et les ressources existantes doivent être **rendues « lisibles »**.

Il nous faut mieux cerner les potentiels, les insuffisances, les contraintes de l'expertise française et **structurer notre offre** et notre réponse **en fonction de nos capacités** et au regard **des attentes des pays tiers notamment ceux en voie de développement** en les adaptant aux réalités locales afin de favoriser l'appropriation et l'acculturation.

Enfin, pour instaurer une culture du risque partagée, il convient d'**assurer la promotion et le développement de notre expertise**, au travers de notre réseau à l'étranger en s'assurant auprès des ambassades (notamment les conseillers « environnement » et des agents de l'Agence Française de Développement (AFD) que le volet « prévention » figure dans le développement des projets et en renforçant notre capacité d'engagement face aux opportunités d'exportation de notre savoir-faire.

EXERCER UNE POLITIQUE DE MOBILISATION DE L'OFFRE FRANÇAISE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Des pistes doivent être explorées, permettant à la France d'exercer une **politique de mobilisation de l'offre française auprès de l'UE**, en établissant éventuellement des partenariats privilégiés (Allemagne notamment), par exemple :

- l'examen et l'adaptation des mécanismes existants de **financements** européens nationaux, et internationaux du développement dans la perspective de leur éventuelle évolution pour une meilleure prise en compte de la RRC,
- des propositions en matière d'équité d'accès, dans les pays membres de l'UE, des acteurs économiques et des ménages à l'assurance et aux moyens de prévention, à partir de l'**expérience du régime « cat.nat. »**,
- l'extension des expériences de **micro-assu-**

rance en direction de pays en développement, à l'instar de l'Allemagne ou la Suisse ; avec les offres développées par la Munich Climate Insurance Initiative (MCII) ou la Compagnie Suisse de réassurance,

- **un recours accru aux ressources scientifiques françaises** (associations, comités et sociétés scientifiques), notamment pour favoriser un équilibre entre sciences sociales et techniques dans les activités de la France à l'International et tirer bénéfice du savoir-faire acquis en matière de **sensibilisation des populations et d'éducation des enfants**, meilleurs multiplicateurs des messages comportementaux auprès des familles,
- le développement de synergies avec des partenaires européens ou autres permettant une réponse rapide aux appels d'offres de la commission.

Il s'agit aussi d'**inscrire l'exportation de la RRC dans le cadre plus large de l'adaptation au changement climatique** et de **l'associer aux pôles de compétences français reconnus** comme, par exemple, ceux de la gestion de l'eau, de la protection du patrimoine culturel ou écologique, de la connaissance météorologique, de l'alerte et de la vigilance, de l'observation spatiale et de l'information géographique, etc².

STRUCTURER L'OFFRE AUTOUR D'ESPACES GÉOPOLITIQUES PRIORITAIRES

Les travaux du groupe et les résultats de l'étude

évoquée plus haut permettent d'identifier les espaces géopolitiques autour desquels structurer l'offre nationale, en s'appuyant sur des organes de coopération régionale, lorsqu'ils existent. Il s'agit notamment de :

- l'Europe, au delà de l'Union Européenne,
- la Caraïbe,
- la Méditerranée,
- l'Océan indien,
- l'Afrique francophone,
- l'Amérique latine.

Le succès de la démarche passe par le renforcement du suivi et du soutien des agences de l'ONU et de leurs entités régionales, ainsi que des organes de coopération régionaux lorsqu'ils existent.

Citons notamment :

- l'accord EUR-OPA pour ce qui concerne l'Europe au delà de l'Union Européenne,
- l'Union pour la Méditerranée (UPM),
- la Commission de l'Océan Indien (COI),
- la Communauté caribéenne (CARICOM),
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM)...

Ce succès passe également par la déclinaison de la stratégie dans les départements et territoires d'outre-mer, relais évidents de cet axe dans les bassins identifiés voire au-delà. Cette approche permettra d'évaluer la demande des pays tiers, de structurer, de coordonner et d'adapter, en réponse, l'offre française.

² On peut noter, entre autres, le pôle de compétitivité sur les risques de la région PACA (pôle gestion des risques et vulnérabilité des territoires).





3. CHANTIERS DE MISE EN ŒUVRE

FAIRE DE LA PLATE-FORME NATIONALE L'ANIMATRICE DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RRC

Les **acteurs français intervenant à l'international** en matière de prévention des risques sont nombreux et divers. Ils agissent souvent de façon cloisonnée, leur mauvaise coordination pouvant être préjudiciable aux intérêts français : absence de réactivité, chevauchements d'initiatives, voire situations de concurrence.

C'est pourquoi il faut les réunir rapidement au sein de la plate-forme française de prévention des risques établie dans le Cadre de la SIPC tout en la structurant pour en faire l'animatrice, point de contact en matière de coopération internationale. Le mandat de la plateforme portera, en particulier sur les aspects suivants :

- l'analyse (structuration, actions conduites à l'international) des stratégies et dispositifs nationaux et supranationaux existants (offres des principaux acteurs nationaux, dispositif européen et mondial)
- l'introduction de la RCC dans l'ensemble des projets de coopération internationale
- la valorisation et diffusion de la notion et des principes de la prévention des risques auprès des acteurs de la coopération française à l'international (notamment les Conseillers « environnement » des Ambassades) afin d'instaurer une culture partagée entre tous les acteurs,
- la structuration et représentation du réseau français en assurant notamment une meilleure liaison entre acteurs de la gestion de crise et acteurs de la prévention,

- le développement du partage d'information entre les opérateurs français, publics ou privés, vis-à-vis de l'actualité mondiale, incluant les appels d'offres en matière de prévention des risques,
- la recherche de la synergie entre les organismes publics,
- l'organisation du lien entre les acteurs publics et les acteurs privés afin, notamment, de favoriser la nécessaire complémentarité entre la société civile et les pouvoirs publics,
- le développement d'un argumentaire commun.

Les actions concrètes proposées ci-dessous permettent d'accompagner cette structuration de la plate-forme dans les deux prochaines années.

a) Réaliser l'inventaire national des actions de coopération internationales dans le domaine de la RRC et des opérateurs qui portent ces actions en distinguant :

- les actions individualisées et reconnues comme telles et celles qui sont contenues, sans obligatoirement les identifier, dans des projets de coopération plus généraux,
- les acteurs ayant vocation à travailler sur des actions de long-terme relevant de la recherche, de la formation par la recherche, de ceux ayant des compétences à développer des actions appliquées (impactant l'aménagement du territoire, la sauvegarde des populations et des biens, et motivant une inflexion des politiques publiques) et donc potentiellement.

1 Volcanologue, aménageur du territoire, chef de village et membre de la communauté de Macawayan, Irosin (Philippines), discutant des risques locaux de catastrophe autour d'un outil de cartographie participative intégrant connaissances locales et scientifiques.
Pour plus d'information sur ce type de cartographie participative : <http://p3dmfordrr.com/> (crédit JC Gaillard - janvier 2010)

b) Développer une argumentation spécifique aux pays en voie de développement, ainsi que des mécanismes de coopération adaptés couvrant un champ plus large que la réduction des catastrophes naturelles permettant d'ancrer celle-ci de manière durable dans les pays tiers.

Cette action suppose en particulier la prise en compte des actions en cours, au niveau international, en s'associant à la définition d'une stratégie européenne en direction des pays en voie de développement et en renouvelant le soutien à la Facilité globale de la Banque mondiale (GFDRR).

STRUCTURER L'OFFRE NATIONALE

Il s'agit ici de s'appuyer sur les réseaux existants de connaissance et de recherche comme ceux des sociétés savantes dans les disciplines où l'expertise française est reconnue (géophysique, géotechnique, hydrologie, etc), ceux mis en place dans le cadre et le sillage de projets européens de recherche ou de politique de coopération régionale (INTERREG, PCRD, COST, ERA-NET...), celui de l'Accord EUR-OPA, les réseaux mis en place dans le cadre de la SIPC et d'autres organisations multilatérales.

Ainsi, pour atteindre les objectifs stratégiques évoqués plus haut, il s'agit de mener à bien les actions suivantes :

a) soutenir les projets dans lesquels la France a d'ores et déjà acquis un rôle d'expert, voire de leader dans les instances internationales, notamment :

- les systèmes d'alerte aux Tsunamis, dans le cadre de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO
- les systèmes de prévision, de vigilance et d'alerte précoce dans le cadre du programme de prévention des risques de l'OMM ;
- les systèmes de veille sismique ;

- la préservation du patrimoine, notamment vers un élargissement des objectifs de la Convention de la Haye (1954) relative à la protection des biens culturels en cas de conflit armé par son extension aux catastrophes naturelles, sous le nom le Bouclier Bleu (1996).

b) introduire l'approche « prévention des risques » dans l'ensemble des programmes et projets de coopération internationale de la France, sous la forme d'une approche intégrée, incluant amont et aval,

c) mettre en place un dispositif de veille des appels à propositions développés par la Commission Européenne, les Nations-Unies, la Banque Mondiale, etc...

coordonner l'offre française en réponse aux appels d'offres ou recherche de partenariats facilitant notamment la mise en place de consortiums européens « ad hoc » en réponses aux appels à projets de la Commission,

d) promouvoir et adapter l'offre française par :

- l'utilisation des réseaux disponibles, notamment celui des **conseillers environnement des ambassades et des agents de l'Agence Française de Développement (AFD)** ;
- la **consolidation des partenariats existants** ;
- la constitution de plateformes nationales dans les pays cibles ; **l'organisation d'événements spécifiques** ou liés aux questions de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Pour cela, les débats ont soulevé l'éventualité d'un **rendez-vous biennal francophone**, qui permette en outre l'expression et la construction des **partenariats**



Retour d'expérience sur le séisme d'Haïti : rapport de la mission AFPS, 2010 MEDDTL

techniques et politiques (tous types de gouvernance) pour la réduction, en coopération, des risques de catastrophes naturelles.

- l'analyse des autres coopérations internationales (structuration, actions).

Au delà, il faudra sans doute **analyser les atouts d'une normalisation internationale** (nécessairement progressive, à plusieurs niveaux, et adaptée aux « réalités pays »), l'enjeu de l'implication de la France constitue un enjeu important.

SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

L'impulsion par le MAEE

Dans le cadre de sa propre action de coopération en faveur de la RCC, le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) apporte son soutien à la mise en oeuvre de la stratégie française de RCC aux autres acteurs français. Le ministère peut, d'une part, faire bénéficier les acteurs français des contacts de son réseau diplomatique et consulaire pour relayer des démarches françaises en direction d'interlocuteurs locaux, connus ou inconnus des acteurs français, ou pour retransmettre en direction des acteurs français les sollicitations ou offres exposées par des interlocuteurs locaux. D'autre part, le ministère est en mesure, directement et par appui de l'AFD, à Paris comme à l'étranger, de faire jouer son expertise politique sur les divers aspects d'un projet d'action (zone géographique ou pays concerné, risque visé, moyens d'actions, partenariats envisageables en France et à l'étranger, évaluation des enjeux...).

Le suivi du COPRNM

La mise en oeuvre de la stratégie doit naturel-

lement être suivie et évaluée. Cette évaluation portera sur les actions de la France à l'international en matière de prévention des risques. Cette évaluation est d'autant plus importante que l'appréhension des risques, dans le contexte d'une évolution climatique rapide impose d'inclure une **dimension prospective, notamment** pour ce qui concerne les risques émergents, liés à la dégradation de la biodiversité, et l'augmentation de la fréquence et/ou de la gravité de phénomènes extrêmes. Cette évaluation doit donc être **rapide et réactive**, anticipant, si possible, leur apparition. La gestion dynamique et évolutive des risques constitue un élément incontournable de toute vision stratégique du développement, l'objectif étant de promouvoir l'adaptabilité et la résilience des sociétés.

A ce titre, il est proposé de :

- a) confier le suivi et l'évaluation à un comité de pilotage se réunissant régulièrement.** Ce comité devrait être constitué de membres désignés pour partie par le COPRNM et d'experts invités par le MAEE et le MEDDTL ;
- b) réviser la stratégie en tant que de besoin,** révision décidée par le COPRNM, sur proposition du comité de suivi ;
- c) mettre en place des indicateurs de suivi** en fonction de ceux existants et de critères pertinents pour mesurer l'efficacité de cette stratégie.



ANNEXE 1

LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Au niveau international, la notion de RRC gagne en visibilité. Après la définition sous l'égide des Nations Unies, d'une Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC ou ISDR, abréviation anglaise), le Cadre d'action de Hyogo (CAH) a été adopté par 168 pays en 2005 avec pour objectif principal de construire la résilience des Etats et des communautés face aux catastrophes. Diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies ont également pour objet la RRC.

Cette thématique est désormais prise en compte, sous diverses appellations, dans plusieurs conventions, accords et programmes internationaux, de portée transversale (droits humains, développement durable, objectifs du millénaire, adaptation au changement climatique...) ou spécialisée (patrimoine naturel et culturel, cours d'eau transfrontaliers et autres domaines de l'environnement...), qui l'ont, dès le départ ou progressivement, intégrée.

La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998) a ouvert la voie aux formes récentes de gouvernance dans la RRC.

De nombreuses organisations intergouvernementales se sont saisies du sujet. Dès 2004, dans le rapport « Understanding the economic and financial impacts of natural disasters », la Banque Mondiale identifie les risques de catastrophes comme une contrainte majeure en matière de développement, et marque un tournant dans la prise en compte des risques. L'étude « Hotspot » en 2005 complète, par un exercice de pointage, les zones géographiques qui pourraient tirer les bénéfices de projets coordonnés de réduction des risques.

Un fonds international dont la gestion est assurée par la Banque Mondiale, la « Facilité mondiale pour la réduction des risques et la réhabilitation » (GFDRR: abréviation anglaise « Global Facility for Disaster Reduction and Recovery »), en association avec l'ISDR, et avec le soutien de la France, est devenu l'outil de référence de financement de l'action internationale d'aide au développement en matière de RRC.



Stratégie de partenariat du GFDRR
2009-2012

Prévenir les risques de catastrophes pour un
développement durable



Stratégie de partenariat du GFDRR
avec la société civile, 2009-2012,
Brochure GFDRR (UNISDR/Banque
Mondiale)

Divers accords régionaux traitent également de cette question :

- l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs comme espace de coopération créé en 1987 par le Conseil de l'Europe entre les pays d'Europe et du sud de la Méditerranée,
- le Forum européen pour la RRC (actuellement présidé par l'ERYM),
- la plate-forme sub-régionale pour la Convention alpine,
- et des accords relatifs aux fleuves transfrontaliers.

Des structures régionales de coopération volontaires complètent le dispositif, tel le Réseau européen des plates-formes nationales (actuellement présidée par la France).

Plus récemment, l'Union européenne s'est intéressée également à la prévention des risques naturels.

Le livre blanc pour une stratégie d'adaptation au changement climatique se concentre sur les connaissances, l'intégration de l'adaptation dans les autres politiques communautaires clés, le déploiement d'instruments d'accompagnement et la coopération internationale.

Plus spécifiquement, la directive pour l'évaluation et la gestion des inondations (2007/60/CE) invite les Etats membres à une gestion plus équitable et durable des risques, prenant en compte des hypothèses de changement climatique, des scénarios d'occurrence et l'analyse coûts/bénéfices pour favoriser prise de décision, planification et évaluation.

Plusieurs générations de programmes cadres, sous le thème environnement, de la DG RTD de la Commission européenne ont permis le financement de projets relatifs à la prévention des risques naturels.

A partir, d'une part de deux résolutions du Parlement européen relatives à l'impact des tremblements de

terre (novembre 2007) et au nécessaire renforcement des capacités de réaction de l'UE en cas de catastrophe (juin 2008) et d'autre part, des conclusions du Conseil sur la nécessité d'une action de prévention renforcée (juin 2008) et de la prise en compte du Cadre d'action de Hyogo, la Commission européenne a pris en février et mars 2009 deux initiatives :

- une communication sur l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de coopération de l'UE en direction des pays en développement. Cette communication se réfère à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies

(SIPC/ONU) ainsi qu'aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle a débouché sur des conclusions du Conseil (mai 2009) sur une stratégie européenne pour soutenir la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement.

- une communication invitant à la mise au point d'une stratégie communautaire plus globale en matière de prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, qui a donné lieu, sous l'impulsion de la récente Présidence suédoise, à l'élaboration des conclusions du Conseil relatives au Cadre communautaire en matière de prévention des catastrophes dans l'UE ; celles-ci ont été approuvées en novembre 2009.

Dans ce cadre, le Parlement européen a considéré que la prévention des catastrophes devra occuper une place plus importante dans le cycle de gestion des crises sur la base d'un principe de solidarité entre Etats membres (rapporteur M. José Ferreira).

Le thème de la prévention des risques gagne donc du terrain au niveau international, rendant d'autant plus nécessaire et urgente la définition d'une stratégie française capable d'affirmer nos valeurs, de nous coordonner avec nos partenaires et d'exporter nos savoir-faire.

Son introduction, dans nos stratégies sectorielles de coopération internationale, permettra aussi d'améliorer les offres de coopération françaises et d'influer sur les stratégies de nos partenaires et des grands acteurs internationaux comme la Banque mondiale.

LIENS UTILES ET COMPLÉMENTS D'INFORMATION

CADRE D'ACTION DE HYOGO

http://www.unisdr.org/files/1217_HFABrochureFrench.pdf

<http://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf>

les publications :

<http://www.unisdr.org/we/inform/publications?type=6>

COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Stratégie de l'UE pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement (23 février 2009),

http://ec.europa.eu/echo/files/policies/dipecho/EU_Strategy_supporting_DRR_2009_fr.pdf

Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (23 février 2009).

http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/pdfdocs/com_2009_82fr.pdf

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 23 février 2009 intitulée « Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine »

http://europa.eu/legislation_summaries/environment/civil_protection/pro0005_fr.htm

APPELS D'OFFRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/prote/calls.htm

ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/activites/DocumentsFR_fr.asp

Brochure de présentation :

http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/ressources/pub/FacingRisksTogether_Sept2010_FR.pdf

Parmi les travaux de l'Accord Eur-Opa :

Le répertoire des législations : site internet de l'institut supérieur de planification d'urgence consacré à la gestion des risques et aux bonnes pratiques

<http://www.ispu.eu/index.php>

Le site internet Be safe Net pour la promotion de l'éducation aux risques de catastrophes: pour que l'information doit être accessible au grand public, directement ou par l'intermédiaire des enseignants, des médecins, des représentants des autorités locales ou autres.

<http://www.besafenet.net/default.aspx?tabid=9&it=o&mid=o&itemid=o&langid=2>

La publication : « Bâtiments anciens et tremblements de terre : Réduire la vulnérabilité du bâti historique au moyen de la culture locale sismique: principes, méthodes, potentialités ».

<http://www.univeur.org/contenuti.aspx?idSezione=306&idLingua=17>

Par le Centre universitaire européen pour les biens culturels (CUEBC), Ravello Italie

http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/centres/presentation/cuebc_fr.asp

CONVENTION CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FARO 2005.

<http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/199.htm>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEPUIS 2000 (ÉVALUATION RÉALISÉE PAR : LE CABINET EOS-D2C)

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/enjeux-planetaires-cooperation-internationale_3030/evaluations_4632/evaluations-2009_20104/evaluation-actions-france-matiere-prevention-risques-dans-les-pays-developpement-depuis-2000_80501.html

Synthèse du rapport :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Synthese_Prevention_des_risques.pdf

Version complète :

http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/pdfiles/com_2009_82fr.pdf

LA DÉMARCHE FRANÇAISE DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CATASTROPHE

http://catalogue.prim.net/168_la-demarche-francaise-de-reduction-du-risque-de-catastrophes.html

FRENCH POLICY TO REDUCE RISK FROM DISASTERS

http://catalogue.prim.net/169_french-policy-to-reduce-risk-from-disasters.html

CROIX ROUGE FRANÇAISE, GUIDE REPÈRES ACTION INTERNATIONALE « Réduction des risques de catastrophes, de la fatalité à la capacité de résister ».

<http://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-internationale/Agir-en-temps-de-crise/Agir-en-amont-la-reduction-des-risques-de-catastrophes/reduction-risques>

GLOBAL FACILITY FOR DISASTER REDUCTION AND RECOVERY (GFDRR)

<http://www.gfdrr.org/gfdrr/node/160>

Stratégie de partenariat du GFDRR 2009-2012 :

<http://gfdrr.org/gfdrr/node/159>

CEMAGREF 2020 (PLAN STRATÉGIQUE D'IRSTEA)

<http://www.irstea.fr/linstitut/strategie>

LE COMITÉ FRANÇAIS DE GÉOLOGIE DE L'INGÉNIEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT (CFG), Retour d'expérience « Glissements de terrain et barrages naturels induits par le séisme du 12 mai 2008 au Sichuan (Chine) »

http://www.cfgi.eu/documents/Rapport_Sichuan_RCJLD.pdf

LE COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU :

Cologne 2009 : des bénévoles pour le sauvetage des archives,

<http://cologne2009.bouclier-bleu.fr/>

Haïti 2010 :

http://www.bouclier-bleu.fr/index.php?searchword=haiti&option=com_search&Itemid=5

BRGM, Risques naturels et aménagement : inventaire et gestion intégrée

http://www.brgm.fr/brgm/expert_internat_ris.htm

MISSION RISQUES NATURELS (MRN), Prévention et assurance

<http://www.mrn.asso.fr/content/accueil-catastrophes-naturelles-prevention-et-assurances>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD), Contrôle des risques environnementaux et sociaux des projets financés par l'AFD

<http://www.afd.fr/home/AFD/L-AFD-s-engage/responsabilite-sociale-environnementale-afd/maîtrise-risques>

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER III, La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles, analyses géographiques, sous la direction de Frédéric Leone et Freddy Vinet

http://www.univ-montp3.fr/gcrn/images/stories/Documents_pdf/georisques_1_lv_part1.pdf

APFCN (ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES) : le réseau européen des plate-formes

www.afpcn.org/

LE PÔLE RISQUES

<http://www.pole-risques.com/fr/isr/430-isr>

LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES : LE RÔLE DE L'UNESCO

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001504/150435f.pdf>

RAPPORT DE LA MISSION ASF-FRANCE EN HAÏTI

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-internationale/association-archivistes-sans-frontieres/>

<http://www.archivistessansfrontieres.org/04-04-2011-Le-rapport-de-la>

**RAPPORT DE LA MISSION DE SAUVEGARDE DES ARCHIVES ET DES COLLECTIONS PATRIMONIALES HAÏTIENNES
ET D'ÉVALUATION DES BESOINS EN TERMES DE RECONSTRUCTION**

<http://www.dloc.com/design/aggregations/dloc1/html/info/Rapport-mission-light.pdf>

CENTRE DE RECHERCHE SUR LA PHYSIQUE DES ARCHÉOMATÉRIAUX (CRPA) UMR IRAMAT (5060)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/crpa.htm>

PRIM.NET

<http://www.prim.net/>

ALEAS.TV

<http://aleas.terre.tv/>

<http://www.archi-urgent.com/>

<http://preventionweb.net/english/>

<http://www.besafenet.net/>

<http://www.ispu.eu/>

ANNEXE 2

GROUPE DE TRAVAIL « PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET ACTIONS INTERNATIONALES » GROUPE N°3 DU CONSEIL D'ORIENTATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (COPRNM)

MANDAT

Si la dimension internationale de la prévention des risques naturels a été affirmée depuis de nombreuses années, force est de constater que la coopération internationale en la matière est lente et difficile. Sans passer en revue toutes les raisons qui contribuent à cette situation, il sera cependant fait état de :

- la tendance naturelle à gérer la crise plutôt qu'à l'anticiper ;
- la difficulté à évaluer le bénéfice des investissements consacrés à la prévention ;
- et, surtout, le décalage généralisé de connaissances et de moyens qui existe entre les pays riches et les pays qui le sont moins et qui ne permet pas une efficacité optimale d'actions concertées.

La France s'est investie depuis longtemps dans des échanges et des collaborations, notamment dans les domaines de la connaissance et de l'expertise (sur lesquelles sa compétence est reconnue) ainsi que dans des colloques et conférences. Plusieurs voies de progrès portant sur la hiérarchisation des priorités, l'amélioration de la lisibilité et de la coordination de nos actions ont été mises en évidence.

Plusieurs cadres multilatéraux existent en matière de prévention des risques :

Au niveau international, le Programme d'Action de Hyogo, adopté par les pays membres de l'ONU (2005) sert de cadre de référence général pour toutes les activités de prévention des institutions internationales et régionales, les agences spécialisées, y compris la Banque Mon-

diale, ainsi que les gouvernements nationaux. Sa mise en oeuvre est coordonnée par le secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC, UNISDR en anglais). Les gouvernements sont incités à favoriser le développement de plateformes nationales pour la réduction des risques naturels incluant toutes les parties prenantes ainsi qu'une coopération régionale entre celles-ci. La France a mis en place une telle plateforme.

L'accord partiel ouvert du conseil de l'Europe dit « EUR-OPA risques majeurs » existe depuis 1987 et réunit aujourd'hui vingt six pays. Il vise à renforcer la coopération entre les Etats de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'avec les pays du bassin méditerranéen. La France est, avec la Russie, le principal contributeur à son fonctionnement, à hauteur de 320 000 euros en 2009. Cet accord dont l'un des piliers est l'éducation et la formation est aujourd'hui à la recherche d'une nouvelle légitimité.

L'UE, à travers la Commission Européenne, a plus particulièrement travaillé jusqu'à présent sur la gestion de la crise en promouvant le centre de suivi et d'information du mécanisme de protection civile : MIC (Monitoring and Information center) de Bruxelles, le mécanisme financier associé ou encore le fonds de solidarité. Comptant déjà environ 500 M d'habitants, l'UE s'impose aujourd'hui comme cadre pertinent et non fermé d'une approche partagée sur certains sujets comme l'information, la cartographie, la mobilisation des acteurs, le cadre législatif, l'assurance

ou encore les normes de construction. Depuis deux ans, l'approche prévention s'est étoffée et a fait l'objet de communications diverses et de projets d'études.

Au niveau international, les expériences et positions françaises peuvent notamment s'exprimer au sein des initiatives suivantes : la plateforme thématique « Education » mise en œuvre conjointement par l'ISDR, l'UNICEF et l'UNESCO ; le programme « Réduire les risques de catastrophes sur les sites du patrimoine mondial » de l'UNESCO ; les activités visant à intégrer les politiques de prévention des catastrophes naturelles aux programmes des nations Unies pour le développement (PNUD) ; les activités de renforcement des capacités nationales de vigilance et d'alerte par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), qui présente le système de vigilance français comme une bonne pratique ; les projets appliqués à l'échelle communautaire de la Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) ; le « réseau international sur la gestion financière des catastrophes à grande échelle » de l'Organisation de Coopération et de développement Economique (OCDE) ; le « programme de Recherche intégrée sur les risques de catastrophe (IRDR) », mis en place en mai 2009 par le Conseil International pour la Science (ICSU) avec un plan de travail sur 10 ans.

A ces différents cadres européens et internationaux, il convient, en outre, d'associer aujourd'hui l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui, encore embryonnaire, comptera à terme une dimension « prévention des risques » parmi ses différents volets.

Pour leur part, la France, l'Allemagne et la Suisse ont créé en 2007 un réseau européen de plateformes nationales pour la prévention – la République tchèque et la Pologne s'y sont joints – afin d'entreprendre des actions communes et représenter la position de la société civile auprès des organismes internationaux et de la Commission européenne. Par ailleurs, la SIPC attend de la France que celle-ci soutienne des actions de coopération institutionnelle et technique avec les pays moins riches, en s'appuyant par exemple sur la francophonie ou encore la proximité géographique.

Dans ce contexte de dynamique des uns et d'interrogation des autres mais rendu complexe du fait de l'effervescence et de l'agitation engendrée par le rôle que ces différents acteurs entendent jouer, il importe pour la France de tracer les lignes principales de la politique qu'elle entend conduire de façon concrète aux plans international, européen et méditerranéen. Il importe également de disposer d'une meilleure visibilité sur les différentes initiatives conduites sur les plans technique et scientifique en matière de prévention des risques naturels.

Il est proposé au COPRNM de réfléchir, selon des modalités à définir, aux thèmes suivants :

- la stratégie de positionnement à adopter au plan international en matière de prévention des risques naturels majeurs ;
- les contours du produit France à promouvoir et les axes principaux de déploiement de ce produit ;
- les initiatives à prendre au plan communautaire ;
- la place et le rôle de la France au sein des différentes instances précitées.

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Remerciements pour leur participation active

PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL :

M. Martial SADDIER, *Député de Haute Savoie*.

RAPPORTEURS :

M. Jean-Louis MAURER, puis M. Jean- François BONNET, *Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)*

M. Roland NUSSBAUM, *Mission des risques naturels (MRN)*.

SECRÉTAIRES :

M. Thierry Hubert, *Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL/DGPR)*

M. Jacques Faye, *MEDDTL/DGPR*

M. Jacques Deveze, *MEDDTL/DGPR*

Mme Edheline Bourguemestre, *MEDDTL/DGPR*.

AU TITRE DE MEMBRES DU COPRNM OU DE REPRÉSENTANTS DE MEMBRES DU COPRNM :

M. Yves DAUGE, *Sénateur d'Indre et Loire*

M. Jean-Marc GAUVIN, *Fondé de pouvoir, Mutuelle d'assurance des artisans de France*

M. Edouard KAMINSKI, *Professeur des universités, Université Denis Diderot Paris 7, IPGP*

M. Jean-Pierre MASSUE, *Président de l'Institut européen pour le Conseil en environnement*

M. Jean-Louis MAURER, *Responsable pôle eaux, sols et pollutions, Ministère des affaires étrangères et européennes (puis Monsieur Jean-François BONNET)*

M. Alain PERRET, *Directeur de la sécurité civile, Ministère de l'intérieur*, ou son suppléant,

M. Bernard DELEPLANCQUE, *sous directeur de la gestion des risques*

M. Jean PERRIN, *Président de l'union nationale de la propriété immobilière*, ou son suppléant,

M. Arnaud COUVELARD *Juriste, Union nationale de la propriété immobilière*

M. Sébastien RASPILLER, *Chef du bureau « Produits et marchés d'assurance », DGTPE, Ministère de l'économie*, ou son suppléant, Mme Myriem BACCOURI

M. Martial SADDIER, *Député de Haute Savoie Maire de Bonneville*

M. Philippe VERGAIN, *Chef de la mission inventaire général du patrimoine culturel, Ministère de la Culture et de la Communication*.

AU TITRE DE MEMBRES EXTERIEURS :

M. Roland NUSSBAUM, *Directeur de la Mission Risques Naturels (MRN)*

M. Hormoz MODARESSI, *Chef du département Risques naturels et aménagement, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)*

Mme Laure TASIC, *Responsable des Programmes Réduction des Risques, Direction internationale, Croix-Rouge Française*, et son suppléant, M. Guillaume BOUVEYRON

M. Philippe BOULLE, *Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)*, ou son suppléant, M. René FEUNTEUN

M. Jean-Baptiste MIGRAINE, *AFPCN*

Mme Marie-Pierre MEGANCK, *Cellule des affaires européennes et internationales, Ministère du développement durable*

M. Gérald GARRY, *Responsable du pôle planification – aménagement et risques majeurs, DHUP, Ministère du développement durable*

M. Philippe RAMET, *Chef du bureau des affaires globales, Direction des affaires européennes et internationales, Ministère du développement durable*

M. Jacques DEVEZE, *Mission dossiers internationaux et gestion de crise Ministère du développement durable*

M. Philippe NARDIN, *Chef de la mission relations internationales, Ministère de l'intérieur*

M. Jean-Bernard VERON, *Chef de la cellule « crises et conflits », Agence française du développement*, ou son suppléant, M. Alain RIES

M. Marc-Antoine MARTIN, *Secrétaire général, Fonds français pour l'environnement mondial*, ou son suppléant, M. Ghislain RIEB

M. Daniel LEFORT, *Directeur de la délégation internationale à Marseille, Institut de recherche pour le développement*, ou son suppléant, M. Rémy LOUAT, *Département Milieux et Environnement, Institut de recherche pour le développement*

M. Benjamin FRENAL DE COUTARD, *Bureau Aide-Projet (eau, assainissement, déchets), Service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises, Direction générale du trésor et de la politique économique*

M. François GERARD, *Conseil général de l'environnement et du développement durable, section 1, Ministère du développement durable*.

LES EXPERTS ASSOCIÉS

Remerciements pour leur participation aux auditions

Audition d'experts « Assurance et prévention des catastrophes naturelles, comparaisons internationales et perspectives pour le développement » / 15 avril 2010

Monsieur Roland Nussbaum, *Directeur de la Mission Risques Naturels (MRN)*.

Auditions de représentants des « Organismes internationaux » / 4 mai 2010

Madame Isabelle FORGE, *en charge de la Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR), Banque mondiale, Bruxelles*,

Monsieur Alain RIES, *Agence française de développement (AFD)*.

Auditions de « forces vives » en matière d'offre française publique et privée, de la recherche au conseil, équipements, services, lobbying... / 25 mai 2010

Dr. Cécile Wendling, *IRSEM (Institut de Recherches Stratégiques de l'Ecole Militaire), Ministère de la Défense : Les appels à projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection civile.*

• Collectif « industrie-ingénierie-conseil »

Madame Claire Anne Reix, *représentant le pôle de compétitivité "Risques" de PACA/Languedoc Roussillon,*

Monsieur Christian Sommade, *délégué général du Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC),*

Prof. Roger Cojean, *président du Comité Français de Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement (CFG), Directeur de recherche à Ecole des Mines, Mines Paris Tech.*

• Collectif « Recherche »

Présentation de la prévention urbaine par la maîtrise de l'urbanisation dans les territoires à risques naturels au niveau international.

Monsieur Patrick Pigeon, *Enseignant-chercheur HDR et professeur à l'Université de Savoie,*

Monsieur Jean Christophe Gaillard, *Maître de conférences à Université de Grenoble.*

• Collectif « Institutionnels »

Monsieur Didier Richard, *Directeur régional Cemagref ETNA, Grenoble,*

Monsieur Thierry Winter, *Responsable adjoint du département Risques naturels et aménagement du BRGM,*

Monsieur Jean-Baptiste Migraine, *AFPCN International: Enquête sur la thématique « entreprises et partenaires techniques »,*

Monsieur Jacques Faye, *MEEDDM: proposition d'une coopération avec le Costa Rica en matière d'éducation au risque, à la responsabilité et à la résilience.*

Auditions d'experts « Patrimoine et prévention des risques » / 11 & 28 juin 2010

Monsieur Badaoui Rouhban, *Directeur de la section Prévention des catastrophes, UNESCO,*

Monsieur Daniel Lefevre, *Comité scientifique international « Prévention des risques », ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites),*

Monsieur Christophe Jacobs, *Président du Comité Français du Bouclier Bleu,*

Prof. Max Schvoerer, *Institut de recherche sur les matériaux du patrimoine culturel.*

Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des patrimoines :

Monsieur Bruno Favel, *chef du département des affaires européennes et internationales,*

Monsieur Daniel Lefevre, *architecte en chef des monuments historiques,*

Monsieur Christian Trezin, *Conservateur général et inspecteur général des patrimoines, collègue « Inventaire »,*

Monsieur Jean-Louis Martinot-Lagarde, *inspecteur général de l'architecture et du patrimoine, collègue « Architecture et espaces protégés »,*

Monsieur Jacques Faye, *architecte et urbaniste en chef de l'Etat, Ministère du développement durable.*

Remerciements pour leurs contributions

L'Association Française Croix Rouge

Guide « Repères pour action internationale sur la réduction des risques de catastrophes ».

Madame Laure Tasic, *Responsable des Programmes Réduction des Risques, Direction internationale, Croix-Rouge Française.*

L'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)

COPRNM et International

Le BRGM, Géosciences pour une Terre durable

Monsieur Thierry Winter, *Département Risques naturels et aménagement.*

La Cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme (CCIAPSA) :

le comité spécial sur les catastrophes naturelles au sein de l'association des états de la Caraïbe

Monsieur Vincent Courtray, *adjoint au chef de la cellule CCIAPSA.*

L'Institut européen pour le conseil en environnement : Accord Eur-OPA/ Risques majeurs

Monsieur Jean-Pierre MASSUE, *Président.*

L'Institut de recherche sur les matériaux du patrimoine culturel

Prof. Max Schvoerer, *Membre de l'Académie européenne des Sciences et des Arts, Professeur de Physique, Université de Bordeaux 3 - CNRS, Président de l'association « Sciences et Patrimoine Culturel ».*

Le Ministère des affaires étrangères et européennes :

Rapport du cabinet EOS-D2C : Evaluation des actions de la France en matière de prévention des risques dans les pays en développement depuis 2000.

Texte cadre de proposition pour une stratégie française de réduction des risques de catastrophes à l'international (2010 – 2015),

Monsieur Jean-Louis Maurer, *sous-direction de la gestion des ressources naturelles, MAEE.*

Le Ministère de la culture et de la communication :

Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro 2005.



Guide Repères, action internationale n°7, 2009
© Croix Rouge française



Sauvetage des archives de Cologne (Allemagne), 2009
Comité français du bouclier bleu



Stand de la Plate-forme française, Forum mondial UNISDR des plate-formes Genève 2011
© Laurine GELY - MEDDTL

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

AFD	agence française de développement
AFPCN	association française pour la prévention des catastrophes naturelles
CAH	cadre d'action de Hyogo
CARICOM	communauté des pays de la Caraïbe
CAT.NAT	catastrophes naturelles
CIUS	Conseil international de la science
COI	convention de l'Océan indien
COPRNM	conseil d'orientations pour la prévention des risques naturels majeurs
COST	cadre intergouvernemental de coopération européenne
DKKV	plateforme nationale allemande
ECHO	office d'aide humanitaire de la Commission européenne
ENNP	réseau européen de plateformes nationales
EURO-OPA	accord partiel ouvert pour les risques majeurs du Conseil de l'Europe
ERA-NET	réseau local de coopération européenne
FICR	fédération internationale de la Croix-Rouge
GEO	groupe d'observation de la Terre
GFDRR	facilité globale pour la réduction des risques de catastrophe
INTERREG	initiative européenne du fonds de développement régional
MAEE	ministère des affaires étrangères et européennes
MCII	initiative des assurances de Munich pour le Climat
MIC	centre européen de gestion de crise
OCDE	organisation de coopération et de développement économiques
OMM	organisation de la météorologie mondiale
Planat	plateforme nationale helvétique
PCRD	programme cadre de recherche et de développement
RRC	réduction des risques de catastrophe
SIPC/ISDR	stratégie internationale pour la prévention des catastrophes
UNESCO	organisation des Nations Unies pour la science, la culture et l'éducation.
UpM	union pour la Méditerranée

SIGLES ANNEXE 1

DG RTD	direction générale pour la recherche de la Commission européenne
ERYM	ex-république yougoslave de Macédoine
OMD	objectifs du millénaire pour le développement

SIGLES ANNEXE 2

BRGM	bureau de la recherche géologique et minière
CCIAPSA	cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles
CFG	comité français de géologie, de l'ingénieur et de l'environnement
DHUP	direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
DGPR	direction générale de la prévention des risques
DGTPE	direction générale du trésor et de la politique économique
HCFC	haut comité français pour la défense civile
HDR	habilitation à diriger des recherches
ICOMOS	conseil international des monuments et des sites
ICSU	conseil international pour la science
IRSEM	institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire
PNUD	programme des Nations Unies pour le développement
MRN	mission risques naturels
MEDDTL	ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

SYMBOLES DES RISQUES MAJEURS

Afin de faciliter l'information des risques majeurs auprès de la population et pour uniformiser les pictogrammes utilisés dans la prévention des risques naturels et technologiques (affichage, consignes de sécurité, document départemental des risques majeurs, document d'information communal des risques majeurs...), le Ministère du développement durable a créé une police, Aleagram, associée aux symboles des risques majeurs.

Ces outils sont disponibles sur :

<http://www.risquesmajeurs.fr> ("la police aleagram : un outil de prévention des risques")

<http://www.risquesmajeurs.fr> ("le rôle du maire en matière d'affichage et des consignes de sécurité")



Informez-vous



Soyez vigilants



Signalétique refuge



Signalétique abri



Inondation lente
Inondation rapide



Submersion
marine



Aval
d'un barrage
d'une digue



Glissements
de terrain



Cavités souterraines
marnières



Sismicité



Activité
volcanique



Mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



Tempêtes
fréquentes



Cyclones



Avalanche
chute abondante
de neige



Feux de forêt



Unité nucléaire



Activités
industrielles



Conduites
fixes de matières
dangereuses



Stockage de gaz



Secrétariat du COPRNM :

Direction générale de la prévention des risques Arche Nord - 92055 La Défense cedex

Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement - 92055 La Défense cedex